

[Loi EGAlim 2]

La FEEF déplore l'adoption d'une loi anti-PME française

Pour la FEEF qui représente les fabricants PME des produits de grande consommation, les mesures adoptées par EGAlim 2 compromettent l'avenir des PME françaises. S'il faut saluer les avancées pour les agriculteurs, aucune mesure n'a été prise pour faire appliquer le tarif de vente des PME à la Grande distribution. Pire, le législateur a fait le choix de privilégier les marques multinationales dans les rayons, en augmentant le poids des contreparties dans la négociation commerciale, aux dépens des marques PME.

La demande des fabricants PME, 98% des entreprises agroalimentaires et premiers transformateurs de la matière première agricole française, en faveur d'un Prix Rémunérateur pour TOUS n'a pas été entendue par le législateur.

Maintien de la pression à la baisse sur le tarif des PME

Suite à EGAlim 2, les transformateurs PME seront toujours dans l'incapacité de répercuter les coûts agricoles et les coûts de transformation dans leur tarif de vente à la Grande distribution.

Avec la non négociabilité des coûts agricoles seule, il est à craindre que la négociation se reporte désormais très fortement sur tous les autres coûts des PME (autres que agricoles) pourtant générateurs de création de valeur : innovation, investissements productifs, transition écologique, emploi.

Or, eu égard à l'interdépendance de la chaîne alimentaire, *in fine* il ne pourra y avoir de revalorisation des prix agricoles sans une revalorisation des tarifs des transformateurs PME.

Avantage compétitif donné aux multinationales, éviction des marques PME

Aussi, en augmentant le poids des contreparties dans la négociation commerciale, le législateur a fait le choix de renforcer la présence des marques multinationales dans les rayons de la Grande distribution.

Le linéaire étant limité, cette mesure constitue un avantage compétitif donné aux marques multinationales pour négocier davantage de mètres linéaires, créant mécaniquement un effet d'éviction des marques PME françaises.

« La loi EGAlim 2 est une occasion manquée pour rééquilibrer les relations commerciales et fragilise les transformateurs PME. Dans les mois qui viennent, il sera nécessaire d'évaluer les effets induits sur l'offre de produits par type de fournisseurs. Nous demandons aux enseignes de la grande distribution, par la pratique du discernement PME, d'inverser la donne en faveur des produits PME pour répondre aux attentes consommateurs et favoriser la souveraineté alimentaire », explique Dominique Amirault, Président de la FEEF.

A propos : La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les fabricants PME des produits de grande consommation. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 200 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garanties de la souveraineté alimentaire et industrielle de la France, ces entreprises de nos régions s'engagent au quotidien en faveur de l'approvisionnement local, des circuits courts et des produits responsables. www.feef.org